

ABONNEMENT.

Annuaire... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste: 35 fr.
Annuaire... 18
Six mois... 10
Trois mois... 5

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication,
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 8 JUILLET

LA SÉRIE DES GUET-APENS

Au moment même où les feuilles opportunistes, rêvant une apothéose parlementaire destinée à venger « la grande victime », nous vantaient les heureuses conséquences de la conquête d'une « France orientale », la nouvelle du guet-apens de Hué frappe les esprits comme un coup de foudre.

C'était une nouvelle phase sanglante de la politique d'aventures.

Ah! glorifiez-la, cette politique conçue et dirigée avec une imprévoyance et une incapacité désastreuses; elle nous ménage encore plus d'une surprise!

Nous avons acquis dans l'Extrême-Orient un empire de vingt millions d'hommes, écrivait avant-hier un membre de la majorité complice des fautes de M. Ferry, un empire de vingt millions d'hommes qui peut nous consoler de la perte de l'empire de Duplex et qui nous assurera, après le percement du Panama, la domination des mers orientales.

Voici le champ conquis: ensemencions-le maintenant, et peut-être nous-mêmes verrons-nous la récolte!

La récolte? Elle vous paraît incertaine. M. Paul Bert, vous oubliez que nous avons déjà laborieusement et onéreusement ensemencé ce sol ingrat de l'Extrême-Orient!

Ne comptez-vous pour rien les victimes qui ont arrosé du sang français le théâtre des aventures de votre néfaste politique coloniale et républicaine?

Tant de soldats qui meurent, depuis deux ans, victimes des fatigues excessives sous

un climat meurtrier, ces troupes qu'on nous représente, à l'heure actuelle, entassées, à Haiphong, dans des hangars, d'anciennes pagodes, des magasins réquisitionnés au hasard; ces malades rapatriés, qu'on nous dépeint en un état si misérable qu'il excite l'indignation patriotique?

Et ces cent millions perdus et ce matériel avarié, usé?

Non, l'enthousiasme républicain nous paraît plus qu'étrange. Nous invitons à ensementer, à supplanter le régime du sabre par le régime civil, au Cambodge, à l'Annam, au Tonkin, alors que nous sommes exposés à des surprises du genre de celles de Bac-Lé et de Hué, n'est-ce point une nouvelle aberration?

Compter sur les dispositions pacifiques de la Chine, sur les protestations d'amitié de la cour de Hué, sur le dévoué concours de nos protégés Tonkinois, chanter les bienfaits de la paix, annoncer l'ère future des « récoltes », faire revivre la « France orientale », c'est, on l'avouera, abuser de la crédulité publique.

M. Paul Bert et ses amis politiques ne doutent de rien.

Ils acceptent « avec joie » le traité de Tien-Tsin, parce que — et c'est un argument que fait valoir le Rappel — « c'est un atout que le gouvernement met dans la main des républicains à la veille des élections ».

Cette satisfaction s'est manifestée trop naïvement; le guet-apens de Hué démontre éloquemment aux électeurs que, loin d'entrer dans l'ère des récoltes de la politique coloniale et républicaine, nous n'en avons pas malheureusement fini avec l'ère des ensemencements onéreux et sanglants.

EDMOND ROBERT.

A propos de la triste nouvelle arrivée de Hué, l'Espérance, de Nantes, dit avec raison:

« Ce guet-apens contre nous est une nouvelle preuve de la mauvaise foi chinoise et de la naïveté tout à fait incroyable de ceux

qui ont dirigé notre diplomatie, ou plutôt qui lui ont forcé la main comme ils l'avaient forcée à nos chefs d'armée et, particulièrement, au brave amiral Courbet. Leur naïveté devant la Chine n'a d'égal que leur duplicité devant la France.

« Eh quoi! voilà une guerre entreprise pour des motifs inavoués, parce qu'ils sont inavouables; la voilà donc, après tant de sacrifices d'hommes, d'argent, d'avantages sacrifiés, achetés pourtant au prix du sang et des souffrances de nos soldats, au prix de la fortune et du bien-être de tous, la voilà qui menace de recommencer dans des conditions plus défavorables que jamais, au moment où le gouvernement est en train de remettre les troupes du Tonkin sur le pied d'une paix médiocrement armée! Ce serait pire que l'état de représailles. Ah! les vraies représailles contre ceux qui ont ruiné la France dans ses biens, dans ses fils, dans son honneur, sont celles que le scrutin, prochainement ouvert, met entre les mains de tout Français soucieux du présent et de l'avenir de son pays. »

L'AFFAIRE DE HUÉ.

UNE DÉPÊCHE DU GÉNÉRAL DE COURCY.

Hué, 6 juillet, 6 h. 20 soir.

La situation est calme. Les troupes annamites sont en complète déroute.

Le palais du roi, qui renferme de grandes richesses artistiques, a été respecté par les troupes.

Le régent Nguyen-Thuong est entre nos mains.

Nos pertes s'élèvent à dix morts et soixante-douze blessés, dont vingt grièvement.

Je vous en enverrai le détail aussitôt que possible.

J'ai distribué croix et médailles sur place.

J'ai adressé au peuple annamite un manifeste qui porte ma signature et celle de Nguyen-Thuong, flétrissant l'agression du ministre Thuhiep, et invitant en termes

respectueux le roi et la reine-mère à regagner le palais.

Le 3<sup>e</sup> zouaves est établi dans la citadelle, dont la superficie est de 480 hectares.

Malgré les dégâts commis par l'incendie, on pourrait y loger facilement 15,000 hommes.

Toute l'infanterie de marine est appelée du Tonkin.

ROUSSEL DE COURCY.

Le régent dont parle le général de Courcy dans sa dépêche est ce mandarin annamite dont l'hostilité contre nous a soulevé la plupart des difficultés des dernières années.

Ce régent est l'auteur de la mort du roi Tu-Duc, assassiné en août 1883, et de son successeur Hiep-Hoa, assassiné quelques mois après.

Le régent en notre pouvoir, c'est plus, pour la solution de cette crise nouvelle, que toutes les armées du monde.

LE GUET-APENS DE HUÉ.

La République française ajoute quelques renseignements à ceux qui ont été donnés à l'occasion de l'attaque de la citadelle.

Le 12 juin dernier, dit ce journal, nous avons analysé un rapport de M. le lieutenant de vaisseau de Champeaux, administrateur principal des affaires indigènes, résident à Hué, et un travail statistique de M. le capitaine d'infanterie de marine Bouinai sur l'armée annamite. L'exposé de l'appareil militaire de l'Annam concluait à une force nominale de 430,250 hommes, dont 43,200 pour la seule garnison de Hué.

Le général de Courcy évalue à 30,000 hommes les troupes qui l'ont attaqué. Il est donc plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité, si nous nous reportons à l'état exact de la garnison de la citadelle. Toutefois, on peut faire remarquer que le régent n'a pu faire donner tous les corps militarisés qu'il emploie au service de la cour.

L'armée annamite comprend un régiment d'artilleurs. Le télégramme du général de Courcy relate que c'est à des fusées incendiaires qu'est due la perte des magasins

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE DRAME

DU

MARCHÉ-NOIR

PAR M. CH. SAINT-MARTIN.

ÉPILOGUE

Le jour se levait lorsque M<sup>me</sup> d'Elvoy rentra aux Ormes.

L'aurore illuminait déjà de ses secrètes rosées les arbres du parc, le sommet des collines et les ailes des moulins à vent perchés comme des oiseaux de mer sur les rochers de la côte.

Ce beau spectacle émut vivement M<sup>me</sup> d'Elvoy qui renvoya la voiture en arrivant à la barrière du parc. Elle se résolut de gagner à pied le château.

Elle s'avança alors dans la grande allée, qui traversait les taillis et les prés, marchant lentement, pensant à la marquise, à son fils dont le trouble moral la préoccupait, et surtout à la jeune fille qu'elle désespérait maintenant de retrouver jamais.

Et la noble dame, plongée dans ses tristes réflexions, levait ses regards vers le ciel et suppliait Dieu de lui venir en aide.

Quand elle arriva en face du château, sa surprise fut extrême.

La voiture était revenue et stationnait encore devant le perron, comme la veille au soir; son vieux cocher se tenait toujours à la tête des chevaux. Les domestiques, avec des airs mystérieux, allaient et venaient dans les cours, comme si quelque grave événement eût bouleversé le château.

M<sup>me</sup> d'Elvoy pressa le pas et gagna les Ormes en toute hâte.

En la voyant arriver, le vieux cocher se découvrit respectueusement et sourit pour manifester sa joie.

— Que se passe-t-il donc? cria M<sup>me</sup> d'Elvoy.

— Elle est arrivée, madame, répondit le cocher.

— De qui parlez-vous?

— De M<sup>me</sup> Françoise de la Roche-Yon.

M<sup>me</sup> d'Elvoy s'arrêta subitement et mit la main sur son cœur pour en comprimer les battements.

— Oh! mon Dieu, s'écria-t-elle, puisse cette nouvelle être vraie!

Puis, s'adressant de nouveau à son cocher:

— Ne vous trompez-vous pas? reprit-elle.

— Non, madame; ces dames sont au salon.

En une seconde, M<sup>me</sup> d'Elvoy gravit le perron, traversa le grand vestibule, ouvrit le salon, et

s'arrêta, muette d'émotion et de reconnaissance envers Dieu.

Devant elle, sur un grand canapé, la marquise et sa fille Françoise de la Roche-Yon, enlacées dans les bras l'une de l'autre, se contemplant et s'embrassant tour à tour, riaient et pleurant à la fois, offraient le spectacle le plus ravissant et le plus doux qu'il soit possible de contempler ici-bas.

Près d'elles, discrètement cachée dans l'angle d'une fenêtre, la vieille Rose souriait de bonheur.

En l'entendant ouvrir la porte, la marquise poussa un cri de joie et ouvrit ses deux bras.

M<sup>me</sup> d'Elvoy s'y précipita en sanglotant.

De telles joies ne font pas peur, mais elles arrachent des larmes comme le ferait la douleur.

Les deux amies restèrent muettes pendant quelques minutes, puis la marquise se dégagea la première de cette douce étreinte.

— Comment pourrai-je jamais, s'écria-t-elle, vous remercier assez?

Françoise, à son tour, se jeta au cou de M<sup>me</sup> d'Elvoy.

— Et moi, madame, dit-elle, comment pourrai-je vous témoigner ma reconnaissance?

M<sup>me</sup> d'Elvoy, vaincue par une émotion profonde, se laissa tomber à genoux, sur le tapis.

— Prions Dieu, et remercions-le, dit-elle; c'est lui qui a tout fait.

Les trois dames et la vieille Rose remercièrent

la Providence qui les avait réunies après tant d'épreuves.

Tout à coup M<sup>me</sup> d'Elvoy se leva.

— Et mon fils? s'écria-t-elle. Où est Georges?

La vieille Rose sourit.

— Il est à Saumur, répondit-elle, pour prévenir le Parquet.

— Il reviendra tout à l'heure, ajouta la marquise.

— Ma chère enfant, reprit M<sup>me</sup> d'Elvoy en saisissant à son tour les deux mains de Françoise et en la faisant asseoir entre elle et sa mère, vous que nous avons tant cherchée, tant demandée à Dieu, vous voilà enfin, telle que nous avions rêvé de vous rendre à votre mère! Dites-moi maintenant comment on vous a retrouvée dans la forêt? J'ai hâte de vous entendre.

Françoise alors prit la parole et, de sa voix mélodieuse, raconta les événements qui s'étaient produits dans la nuit.

Pendant qu'elle parlait, sa mère la contemplait avec ivresse et, de temps à autre, l'embrassait.

La veille, vers sept heures et demie, M<sup>me</sup> Jules était venue trouver la jeune fille dans sa chambre et lui avait annoncé que son mari était sorti.

— Voici le moment de fuir, lui avait-elle dit. Il n'y a plus une minute à perdre.

Françoise aussitôt était descendue, vêtue d'une robe noire et d'une coiffe blanche à tuyaux qui lui

d'habillement et des paillettes servant de logement à l'infanterie de marine.

## Chronique générale.

### LES RAPATRIÉS DU TONKIN.

Nos malheureux soldats rapatriés de Chine et du Tonkin ne sont pas au bout de leurs souffrances.

Le Temps, dont les informations ne sauraient être suspectes au gouvernement, publie le télégramme suivant :

« Notre correspondant de Marseille nous télégraphie que les nombreux soldats rapatriés du Tonkin par le Canada circulent dans les rues, mal équipés et faisant vraiment pitié. »

» La population tout entière s'est émue de ce fait, et on n'entend que des récriminations contre l'incurie de l'administration. »

Le tableau est complet et c'est à Marseille que se rencontrent dans les rues, errants, déguenillés, minés par les fièvres et les maladies, les malheureux débris de nos régiments d'Orient, les infortunées victimes de la division de réserve que le typhus décime chaque jour sans que le gouvernement s'en soucie.

Nous lisons encore dans le Salut public, de Lyon :

« L'apparition de nos soldats, véritables spectres retour du Tonkin, produit une effroyable impression dans les campagnes. Plus que toute chose, ces apparitions gâtent le paysage électoral. Il en résulte que des ordres ont été donnés de restreindre les envois et de retenir dans les hôpitaux des ports ceux qui rentrent. »

### L'EXECUTION DE M. FERRY.

On lit dans la Lanterne :

« Dans les couloirs, une scène vraiment étrange et presque hideuse s'est passée. Tous les fiers opportunistes d'autrefois, les Ranc, les Etienne, les Lombard, tous les fidèles, tous les mamelucks couvraient d'invectives et de menaces l'homme dont ils avaient été les flatteurs. Ils lui reprochaient avec la dernière violence et les fautes de la veille et la désertion qui venait de s'accomplir. C'était grotesque et lugubre. »

» C'est bien ainsi que devaient finir et ce ministre et cette majorité. »

### LA DATE DES ELECTIONS.

Nous lisons dans la Patrie :

« Le conseil des ministres n'a pas pu, en présence des réclamations générales, attendre plus longtemps pour s'occuper de la date des élections. »

» Il a examiné l'éventualité du 16 août. »  
» C'est-à-dire que, s'il n'y a pas encore

soyait à merveille, en mettant en relief la jeunesse et la fraîcheur de son visage.

Les deux femmes avaient marché longtemps dans les sentiers de la forêt. Croyant entendre du bruit sur la route et pensant qu'on les poursuivait, elles s'étaient jetées dans de petits sentiers de traverser au milieu desquels elles s'étaient peu à peu égarées.

Vers onze heures, la jeune fille, exténuée de fatigue, déchirée par les épines et les ajoncs, peu habituée d'ailleurs à ces longues marches, avait déclaré à M<sup>me</sup> Jules qu'elle se sentait hors d'état d'aller plus loin.

Les deux fugitives avaient alors fait halte en s'asseyant sur un chêne abattu.

Mais, à minuit, l'orage était venu, l'obscurité avait envahi les bois, et une frayeur extrême avait saisi M<sup>me</sup> Jules. Françoise, retrouvant tout son courage et toutes ses forces, était aussitôt repartie la première, marchant presque au hasard dans le passage tracé par les charrettes.

M<sup>me</sup> Jules la suivait, en gémissant à chaque coup de tonnerre. La jeune fille allait bravement, en dépit des ronces et des ajoncs. Heureusement, la robe que lui avait donnée M<sup>me</sup> Jules était d'une étoffe épaisse et résistante, sur laquelle se brisaient les épines.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

de résolution officielle, on peut dès à présent considérer comme à peu près certain que c'est cette date qui sera définitivement choisie.

» Depuis quelque temps déjà, l'intention du gouvernement, sans être annoncée par lui, se faisait pressentir, et pour nous, nos lecteurs peuvent se rappeler que, dès le 24 juin, nous avons dit qu'il fallait s'attendre à aller au scrutin le 16 août.

» Seulement, il a été de tout temps dans la tactique du ministère de retarder autant que possible la nouvelle, parce que le dernier effort de l'opportunisme doit consister à essayer de prendre les électeurs par surprise. Cette ruse échouera. »

On lit dans le National :

« A la suite des nouvelles alarmantes reçues de Madagascar et de Hué, les ministres, sous la pression des opportunistes, ont pensé qu'il était désormais de leur intérêt de ne pas donner suite à leur projet d'escamotage électoral. Décidées en principe pour la date du 16 août, les élections législatives seraient maintenant ajournées à une époque plus opportune — c'est-à-dire jusqu'au moment où notre corps expéditionnaire à Madagascar aurait pu venger son récent désastre. »

### L'ESCADRE DE L'EXTRÊME-ORIENT.

Le ministre de la marine a envoyé un télégramme au contre-amiral Lespès, lui donnant les instructions nécessaires pour la dissolution de l'escadre de l'Extrême-Orient.

La plupart des navires composant cette escadre rentreront en France et seront désarmés.

La batterie de canons-revolvers a reçu l'ordre de se diriger sur Madagascar après avoir renouvelé son personnel.

Plusieurs cuirassés formeront une escadrille qui restera aux ordres du général de Courcy.

Enfin, il a été décidé que le contre-amiral Lespès remettrait son commandement au contre-amiral Riennier, en novembre prochain, et reviendrait en France à bord du La Galissonnière, qui porte son pavillon.

Le nombre des demandes d'emplois dans les différentes administrations, formulées par d'anciens sous-officiers rengagés, est tellement considérable que la commission de classement a décidé de suspendre ses réunions pendant six mois.

On a calculé que les candidats à une perception ou à un poste de portier-consigne devront, sans aucun doute, attendre de cinq à six ans pour obtenir satisfaction.

Il paraît indispensable de trouver un remède à une situation aussi fâcheuse pour les anciens sous-officiers.

## LE ROI D'ESPAGNE

Le choléra ravage en ce moment l'Espagne, comme il y a quelques mois l'Italie et, l'an dernier, le midi de la France. Au milieu des terribles épreuves que traverse son peuple, le roi Alphonse XII n'a pas pensé qu'il fût suffisant de donner l'exemple de la fermeté et du courage. Il a estimé qu'il devait payer de sa personne et s'exposer au danger. Il l'a fait simplement, dignement et avec une teinte de chevalerie qui devait particulièrement toucher la fière nation espagnole. Préoccupés avant tout de la vie du souverain, les ministres avaient demandé qu'il n'exposât pas une existence précieuse à la patrie. Le roi s'était incliné bien qu'à regret, mais pour un temps seulement. Lorsque le fléau s'est mis à sévir avec une intensité particulière à une distance trop petite de Madrid pour qu'on pût apprendre le départ du roi avant son arrivée sur les lieux contaminés, Alphonse XII est parti comme en secret, escorté d'un seul compagnon ; et lorsqu'un billet laissé par lui a informé le président du conseil des ministres de son départ, le roi était déjà au milieu des malades auxquels il prodiguait les consolations et les encouragements, sans souci du danger auquel il s'exposait.

Les lettres de Madrid disent quelle impression profonde a produit sur la population cette courageuse démarche du souverain. Elles nous disent quelles ovations l'ont

accueilli à son retour à Madrid. Les plus ingénieuses combinaisons de la politique n'eussent par autant contribué à l'affermissement de la monarchie espagnole que le voyage d'Aranjuez. Alphonse XII a prouvé qu'il connaissait les devoirs de sa situation, qu'il voulait les remplir, qu'il était digne, en un mot, d'être roi.

C'est, en quelques mois, le second exemple qui nous est donné de l'accomplissement d'un des devoirs les plus périlleux d'un chef d'Etat. Ce qu'Alphonse XII a fait ces jours-ci, le roi d'Italie l'avait fait il y a quelques mois à Naples. Dans les deux conjonctures, la conduite a été la même.

En France, alors que le choléra ravageait le midi de la France, nous n'avons pas eu à trembler pour les jours du chef de l'Etat. Avec une prudence remarquable, M. Grévy a tenu à conserver ses jours à la République. Il n'a pas commis ce qu'il regardait sans doute comme une folie. Il a été sage, dans le sens égoïste et étroit du mot. On a bien vu un haut personnage s'exposer à la contagion, braver le danger avec une fermeté souriante et le même entrain qu'il avait montré devant d'autres périls, mais ce n'était point le chef de l'Etat, ni un haut fonctionnaire de la République. C'était simplement un des princes de la Maison de France. La République ne s'était cru rassurée qu'après avoir brisé l'épée du duc de Chartres, mais il était au-dessus de sa puissance de l'empêcher de faire son devoir et de venger cet honneur national que laissent tomber dans la boue ceux que le hasard des Révolutions en avait constitués les indignes gardiens.

Quand on compare le régime républicain au régime monarchique, le rapprochement n'est pas à l'avantage de la République. Quand on compare les hommes qui personnifient l'un et l'autre, le résultat est écrasant.

Au sujet de ce qui précède, l'Espérance du Peuple dit :

« Don Alphonse, en faisant le voyage d'Aranjuez, a montré ce que c'est qu'un roi. Il a reçu, disent les journaux et les dépêches, de nombreuses félicitations de l'étranger. On ne dit pas s'il a reçu celles de M. Grévy. Celui-ci, dans des circonstances analogues, a cru devoir montrer d'autres vertus. Celles d'un Roi et d'un Président de République ne sont pas les mêmes. D'une part, le dévouement, le sacrifice de ses trésors et de soi-même, une généreuse imprudence, s'imposent. De l'autre, la méfiance, mère de la sûreté, l'épargne de sa personne et de ses revenus, le souci de l'avenir, non plus de son pays, mais de sa famille, est la règle de conduite qu'il ne faut jamais abandonner. Le Roi et le Président ont joué chacun leur rôle : lequel de ces rôles est le meilleur, cela dépend du point de vue auquel on se place. Au point de vue de la sécurité personnelle, c'est le Président qui a raison ; au point de vue du cœur et de l'honneur, c'est le Souverain. »

» Aussi qu'importent les brebis à celui qui est loué pour quinze jours, un mois, un an, sept ans, afin de les garder ? Mais celui qui regarde le troupeau comme un héritage, le soigne, comme un véritable pasteur. Quelles que puissent être autour de lui les compétitions, plus ou moins fondées, ce que nous ne voulons pas discuter aujourd'hui, sa conduite le fait regarder par tous comme un vrai Roi, c'est-à-dire comme tout le contraire d'un Président de République. »

## ÉTRANGER

ESPAGNE. — Don Alphonse et sa famille sont allés samedi soir au théâtre. A leur entrée et à leur sortie, ils ont été salués d'une triple salve d'applaudissements. Tous les spectateurs étaient debout.

ALLEMAGNE. — Le Tageblatt de Berlin prétend que l'on désigne M. de Puttkamer, ministre de l'intérieur de Prusse, comme devant être nommé gouverneur de l'Alsace-Lorraine, en remplacement du feld-maréchal de Manteuffel.

L'émigration allemande. — Durant les cinq premiers mois de 1884, le nombre des Allemands qui ont émigré par les ports de l'Allemagne et par Anvers a atteint 80,104. Durant la période correspondante de 1883, il ne s'est élevé qu'à 56,482.

Nos milliards n'ont donc pas enrichi le peuple allemand.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 juillet.  
La première cote nous envoie les Consolidés anglais en baisse de 1/8 à 99 9/16. Notre marché ne pouvait tout naturellement que se ressentir des mauvaises dispositions du dehors.

Nos rentes débutent en nouvelle réaction et se traitent : le 3 0/0 à 80.80, l'amortissable à 81.20, le 4 1/2 à 110.17.

Le Crédit Foncier de France est en progression à 1,335 ex-coupon, ce qui représente un cours de 1,365.

Les obligations Communales et Foncières ont toujours un marché très-animé. Le tirage des nouvelles Foncières 1885 a eu lieu le 4 juillet, et le n° 869,943 a gagné le gros lot de 100,000 fr. avec une mise de 40 fr.

La Société Générale est ferme à 466.25.

L'obligation Est-Algérienne est recherchée à 350, en hausse nouvelle sur hier.

Le Rio-Tinto cote 266 25.

La Banque d'Escompte de Paris est en hausse à 455, soit 205.35 nets à payer. Le dernier revenu a été de 21 fr., il est donc évident que ce titre n'est pas à son prix.

L'italien 5 0/0 est à 95.40 ex-coupon, ce qui est l'équivalent de 97.60 avant détachement.

Les Méridionaux Italiens sont fermes à 705.

Le Crédit Général Français est à 75. On sait qu'un arrêt de la Cour d'appel a décidé qu'il serait payé au fond dans le procès intenté au baron d'Eranger en police correctionnelle. On attend avec impatience le résultat de cette affaire.

Le tribunal de commerce de Nantes a condamné MM. Cezard, Etienne et consorts à payer une dédommation de 161 fr. par titre aux actionnaires des anciennes Raffineries Etienne et Cezard.

Les Chemins de fer français sont calmes : le Nord à 1,610, l'Orléans à 1,340, l'Ouest à 855, l'Est à 795, le Midi à 1,150.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

### TRAIT DE PROBITÉ.

Le facteur de ville, Victor Bédogniau, a trouvé sur la tablette extérieure du bureau des Postes de Saumur un portefeuille contenant une somme assez importante en billets de banque.

Il s'est empressé de le remettre à son propriétaire.

### MUSIQUE DES ÉCOLES COMMUNALES.

Dimanche prochain, à 8 heures 1/2 du soir, la musique des écoles communales exécutera, dans le Square du théâtre, les morceaux suivants :

1° Valeur et Discipline, pas redoublé (MORAND).

2° Dans la Mine, chœur à 4 parties (SAINTIS).

3° Le Passage de Vénus, fantaisie (ESCAUT).

4° Sur les Remparts, chœur à 4 parties (SAINTIS).

5° Le Refrain des Vosgiens, pas redoublé (MULLOT).

### SOCIÉTÉ DE TOPOGRAPHIE DE FRANCE

#### SECTION DE SAUMUR.

Dimanche 12 juillet 1885. — Réunion générale sur le pont du chemin de fer de l'Etat, route de Varrains, à 8 heures du matin.

Le Président, G. DORCEN.

L'Officiel publie un décret convoquant les conseils d'arrondissement le 20 juillet pour la première partie, et le 28 septembre pour la deuxième partie de leur session.

La durée de chaque demi-session est fixée à cinq jours.

Le service d'été sur les chemins de fer de l'Etat commencera dimanche prochain, 7 juillet.

THEATRE. — Nous annonçons hier, pour le samedi 18 juillet prochain, une représentation à Angers de M<sup>me</sup> Favart, société de la Comédie-Française, qui jouera *Henri Maréchal*.

Le lendemain, dimanche 19, M<sup>me</sup> Favart donnera sur le théâtre de Saumur une nouvelle représentation.

SOUZAY. — On a trouvé lundi soir, dans une cave appartenant à M. Poitiers, le cadavre de la femme Delaveau, propriétaire à Souzay.

Elle était dans un jardin à cueillir des artichauts auprès d'un puisard. Le terrain glissa sous ses pieds, et son âge (77 ans) ne lui permettant plus d'être assez alerte, elle ne put se retenir.

Le docteur Bontemps a reconnu que la mort était la suite de fractures de plusieurs côtes et d'une luxation de l'articulation claviculaire.

#### L'UNIFICATION DES RETRAITES.

Lorsqu'il s'est agi de pensionner les victimes si intéressantes du 2 Décembre, et d'augmenter inutilement le nombre des fonctionnaires et des parasites, le gouvernement a trouvé les fonds nécessaires.

Aujourd'hui qu'il s'agit d'accomplir un acte de justice et de réparation envers les anciens militaires, dont la vie tout entière a été faite de sacrifice et de dévouement pour la patrie, on a de ces lenteurs incompréhensibles.

Le gouvernement admet bien le principe de l'unification des retraites ; mais lorsqu'on lui demande de le mettre à exécution, il demande le tableau des dépenses que cette mesure exigera, et lorsqu'on le lui présentera, voici sans doute la réponse qu'il fera : « Ah ! sans doute, ce que vous nous réclamez est de toute justice et nos cœurs de patriotes saignent de ne pouvoir l'accorder immédiatement et sans retard ; mais nous n'avons pas les fonds nécessaires pour appliquer cette réforme et c'est la mort dans l'âme que nous sommes obligés d'ajourner cette mesure après les élections. »

La vérité, la voilà !  
On a commencé par gaspiller l'argent et par indemniser les prétendues victimes du 2 Décembre, et aujourd'hui qu'il s'agit de réparer une injustice, il n'y a plus d'argent dans la caisse.

Les anciens militaires se souviendront !  
Et aux élections prochaines, ils rendront au gouvernement la monnaie de sa pièce.

(Il pourœil et dent pour dent !)

(Indépendant.)

#### LES PROMESSES A L'AGRICULTURE.

Sentant venir les élections, les républicains éprouvent le besoin, d'ailleurs naturel, de jeter quelque poudre aux yeux des électeurs ruraux. Ils leurs avaient tout promis, ils ne leur ont presque rien donné ; ils se proposent de les combler de nouvelles promesses, avec la résolution bien arrêtée de ne pas les tenir. Aussi les groupes agricoles des deux Chambres se réunissent-ils chaque jour pour élaborer un magnifique programme.

Ils y font entrer tout et le reste ; mais on sait combien les candidats républicains sont prodigieux de cette monnaie, irrespectueusement qualifiée de monnaie de singe.

#### LES VRAIS LIBÉRAUX.

La question des processions vient d'être résolue en Angleterre dans un sens plus libéral qu'elle ne l'est en France.

Dans la ville de Weston-super-Mare, la municipalité avait cru devoir interdire une procession religieuse sous le prétexte d'éviter des troubles. Appel ayant été fait de cette décision, la cour a décidé que les organisateurs de la procession n'avaient fait qu'exercer un droit qui appartient à tous les citoyens de se réunir paisiblement ; « que le devoir des magistrats n'était pas d'empêcher, de crainte de désordres, des citoyens paisibles d'exercer leurs droits, mais d'empêcher qu'ils ne fussent troublés et molestés dans l'exercice de ce droit. »

« Priver des citoyens d'un de leurs droits parce que l'exercice de ce droit peut provoquer des actes de violence et d'illégalité de la part d'individus brutaux et sans règle, c'est, a dit la cour de justice, « proclamer la suprématie de l'émeute et l'asservissement de l'autorité et de la loi ».

Recommandé aux municipalités anti-libérales qui ont interdit les processions.

M. l'amiral de Dompiere d'Hornoy, président du comité pour le monument de l'amiral Courbet, s'est rendu chez M. le

gouverneur du Crédit foncier, pour le prier de vouloir bien ouvrir ses guichets à la souscription.

M. Lévêque a bien voulu lui dire que le Crédit foncier et ses agences en province recevraient les souscriptions et se chargeraient de tout le travail de trésorerie de l'œuvre.

LE 14 JUILLET. — D'après les renseignements parvenus à Paris de différents départements, les populations font cette année un triste accueil aux invitations des municipalités, en vue des manifestations à organiser pour la fête du 14 juillet.

Dans certains endroits, les affiches municipales ont été lacérées ; dans d'autres, il a été répondu par un refus formel à toute participation individuelle à la fête révolutionnaire.

Quel bel enthousiasme pour la République à la veille des élections !

#### TOURS.

Le programme de la fête « nationale » vient d'être affiché sur les murs de la ville de Tours. En voici les principaux points :

Lundi 13 juillet. — Retraite aux flambeaux par les musiques de la garnison et des sapeurs-pompiers.

Mardi 14. — Salves d'artillerie ; revue des troupes, par le général commandant le 9<sup>e</sup> corps ; mariage de la rosière ; régates ; concerts ; feu d'artifice par Kervella ; représentation gratuite au théâtre ; illuminations ; bal gratuit, etc., etc.

#### CHINON.

Dans sa séance de samedi dernier, le Conseil municipal de Chinon a voté une somme de 800 francs pour la fête nationale.

#### NIORT.

Tuë par une mouche. — La semaine dernière, M. Daunay, jardinier, rue de Besaas, regardait pêcher à la ligne, près du Pont-Main. Tout-à-coup, il se sent piqué au visage, et quelques heures après il éprouvait une douleur cuisante. Dimanche dernier, ce malheureux est mort dans d'affreuses souffrances ; il avait été piqué par une mouche charbonneuse.

#### RETOUR DE LA CRINOLINE.

« Il ne faut jurer de rien », dit un proverbe. Si ce dicton est vrai, c'est surtout en matière de modes féminines.

Le Journal de Vichy, bien placé pour être au courant de ce qui se passe, en cette saison, dans le monde des couturières, nous menace d'un retour très-prochain de la crinoline.

Oui, vous avez bien lu : de la crinoline !  
Oyez plutôt notre confrère :

« Il y a déjà longtemps qu'elle essaie à reparaitre. Elle a commencé timidement par la tournure. Depuis quelque temps, la tournure s'est aventurée sur les côtés de la jupe, tendant à former le cercle. Quand la circonférence sera-t-elle complète ? »

« Elle l'est déjà. Hier encore, j'ai aperçu au moins une élégante parée d'une crinoline parfaite. Il n'y avait pas d'erreur possible. Le ballonnement avait pris possession de la jupe entière et s'accusait assez pour ne laisser dans l'esprit aucun doute. »

« Le mouvement tournant aura été long et savamment combiné ; mais s'il n'a pas encore abouti pour tout le monde, cela ne tardera guère. »

Et notre confrère ajoute : « Avant un an elle sera en grande faveur ».

Allons, encore un désagrément à l'horizon !

Le Brillant Oriental est le meilleur produit qui se soit fait jusqu'à ce jour ; il remplace les cires liquides et encaustiques pour l'entretien et la mise en couleur des meubles et parquets en chêne, noyer et acajou ; il n'a pas d'odeur, brille très vite et n'encrasse jamais ; il se vend, à l'ÉPICERIE CENTRALE, 4 fr. 80 c. le litre avec lequel on peut couvrir 25 mètres carrés.

#### CONSEILS ET RECETTES.

Connaissez-vous le moyen de prendre sans dégoût des médicaments d'une saveur désagréable ?

L'huile de ricin, par exemple, peut être prise avec du lait, du café ou du cognac. Mais le moyen de n'en pas sentir le goût, c'est de mettre une cuillerée à bouche de jus d'orange dans un petit verre, d'y verser l'huile et d'exprimer encore par-dessus quelques gouttes de jus. Il faut avoir soin de tremper auparavant le verre, le bord en bas, dans de l'eau, afin que l'intérieur soit humide.

On emploiera le même procédé pour avaler l'huile de foie de morue ou tout autre médicament désagréable au goût.

#### POUR FAIRE DURER LES VÊTEMENTS.

Pour conserver les vêtements et les porter deux fois plus longtemps, il ne s'agit que de substituer l'éponge à la brosse pour les nettoyer.

Si vous prenez une éponge bien lavée, dont vous faites sortir l'eau en la pressant à plusieurs reprises dans une serviette, et si vous la passez sur des habits dans le sens des poils, l'éponge enlève complètement la poussière du drap, du velours, de la soie et du chapeau. Le peu d'humidité qu'elle conserve dissout les taches de nature délébile, telle que la boue, la salive, le sucre, les confitures et beaucoup d'autres éclaboussures culinaires que la brosse ne peut enlever sans arracher le poil et sans substituer une large teinte grasse à la petite tache maigre.

#### BIBLIOGRAPHIE.

Par suite d'un traité passé avec une des premières maisons de Paris, nous sommes en mesure de fournir à nos lecteurs la MAGNIFIQUE GRAVURE SUR ACIER AU BURIN, intitulée :

#### LA VIERGE AUX BALANCES

CHEF-D'ŒUVRE du grand peintre Léonard DE VINCI, dont le tableau est exposé au musée du Louvre.

Cette belle estampe artistique, gravée par Garnier, a coûté 40,000 fr. de gravure. C'est dire qu'elle est d'un fini et d'une exécution irréprochable.

Les épreuves se vendent 20 fr. dans le commerce. Par faveur exceptionnelle, elles seront délivrées à nos lecteurs, dans nos bureaux, contre versement de 2 fr. 50 seulement.

Franco, en colis postal : 3 fr. 25.

Nous sommes heureux d'annoncer l'apparition d'un livre précis, élémentaire et impartial, initiant le public aux mystères de la médecine, cette science la plus indispensable à connaître.

Il a pour titre DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE d'hygiène publique et privée, et est publié par le docteur Paul Labarthe, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain remarquable si justement apprécié, avec la collaboration de Professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de Médecins et de Chirurgiens des Hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris : MM. Beni-Barde, Bergeron, Bouley, Delasiauve, Fort, Fano, Galippe, Garrigou-Desarènes, Jules Guérin, Landrieux, Labarthe père, Marchand, Monin, Péan, Poyet, Robinet, de Soyre, etc.

Ce dictionnaire contient : — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie ; — La description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement qui convient à chacune d'elles. — Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire, fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer ; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés, y sont minutieusement décrits ; — L'hygiène des gens bien portants, des malades et des convalescents ; l'hygiène des enfants ; des femmes et des vieillards ; l'hygiène de chaque profession, de chaque industrie, enfin l'hygiène publique des villes et des campagnes, ont une large place dans cet ouvrage véritablement indispensable à tout le monde.

Le DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE est illustré de 1000 figures, facilitant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. — On peut s'abonner à l'ouvrage complet reçu franco, au fur et à mesure de son apparition, en adressant à MM. Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris, un mandat-poste de 20 FRANCS. — (La première livraison de l'ouvrage est envoyée gratis à toute personne qui en fera la demande.)

En vente la 25<sup>e</sup> série.

#### LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr. ; — Six mois, 13 fr. ; — Trois mois, 7 fr. ; — Un numéro, 50 centimes.

On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

Sommaire du 4 juillet :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : Le marquis de Salisbury ; Le prince Frédéric-Charles ; Le maréchal de Manteuffel ; Le choléra en Espagne ; Un concert à la Petite-Roquette ; La nuit de la Saint-Jean ; Chasse au faucon dans la forêt de Saint-Germain ; Affaire Marchandon ; L'avis le Renard. — Salon de 1885, par Olivier Merson. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Le Triste repas, nouvelle (suite et fin), par Tristan. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Échecs. — Récréations de la famille.

GRAVURES : La vaccination anticholérique en Espagne. — Le marquis de Salisbury. — Le prince Frédéric-Charles. — Le maréchal de Manteuffel. — Le concert de la Petite-Roquette. — La nuit de la Saint-Jean en Pologne. — Une chasse au faucon. — L'avis le Renard. — Affaire Marchandon. — Échecs. — Proverbe à compléter. — Rébus.

#### LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Prix : 30 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 4 juillet 1885.

Chronique parisienne : Pastels. — Lithographies. Le Vau (nouvelle inédite), 1 gravure, par Fernand Hue.

Les anciennes et les nouvelles roses, 3 gravures, par un Amateur.

En Pays scandinave (suite), par R. de Souhesmes. Un drame en famille (fantaisie pour enfants), 1 gravure, par M. de Ranfaing.

Moriturus ou l'agonie d'une race (suite), par J.-J. Kraszewski.

Bibliographie. La Maitresse de maison.

Abonnement : Un an, 14 fr.

Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris, ou à Poitiers, 4, rue de l'Éperon.

#### Journal mensuel de l'Enfance

#### LA JEUNE MÈRE

OU L'ÉDUCATION DU PREMIER ÂGE.

Fondé il y a douze ans par l'éminent docteur Brochard, qui traitait avec une compétence toute spéciale les questions vitales de l'éducation du premier âge, le journal La Jeune Mère a été honoré de nombreuses récompenses ; aujourd'hui, complètement réorganisé, considérablement étendu, notre journal est rédigé par un comité de médecins dont les travaux spéciaux sont fort appréciés des lecteurs.

Tous les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier. — Un numéro spécimen est adressé franco à toute personne qui en fait la demande.

S'adresser aux bureaux de l'ECHO SAUMUROIS, 4, place du Marché-Noir, Saumur. — 6 fr. par an.

#### BOURSE DE PARIS.

DU 8 JUILLET 1885.

Rente 3 0/0 . . . . .	80 80
Rente 3 0/0 amortissable . . . . .	82 40
Rente 4 1/2 . . . . .	106 »
Rente 4 1/2 (nouvelle) . . . . .	110 »
Obligations du Trésor . . . . .	513 75

#### A NOS LECTEURS.

On nous demande de tous côtés où se trouve le dépôt de la Lotion régénératrice du Dr Saldi qui obtient chaque jour un si grand succès pour arrêter la chute des cheveux, enlever les pellicules et rendre la chevelure souple, abondante, soyeuse.

Nous rappelons que ce précieux produit, qui ne se vend que 3 fr. le flacon, se trouve à Saumur, chez M. Pichard-Roseau, parfumeur, 47, rue Nationale.

#### LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre le CHOLÉRA, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, place, 102, r. Richelieu, PARIS, & P<sup>h</sup>

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE LEDAIN, FRANÇOIS.

Les créanciers de la faillite du sieur Ledain, François, chapelier à Saumur, sont invités de nouveau à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, le vendredi 10 juillet 1885, à une heure du soir, pour assister à la vérification de leurs créances dans cette faillite et les affirmer devant M. le juge commissaire.

Au cas où les créanciers convoqués de nouveau par le présent avertissement n'auraient pas encore remis au syndic de la faillite, ou au greffier du Tribunal, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées, ils sont priés de le faire sans retard et quelques jours avant la séance de vérification.

(593) Le Greffier, GAUTIER.

Études de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 42, Et de M<sup>e</sup> DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées.

VENTE

Par licitation

Et aux enchères publiques, DE DIVERS

IMMEUBLES

SITUÉS

Communes de St-Clément-des-Lévées et de Saint-Martin-de-la-Place.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude de M<sup>e</sup> DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées, le Dimanche 26 juillet 1885, à midi.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le deux juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré, Et à la requête de :

1<sup>o</sup> M. Henri Poirier, clerc de notaire, demeurant à Brézé ;

2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Joséphine Poirier, épouse assistée et autorisée de M. Jules Grolleau, boucher, demeurant à Saumur, et de celui-ci pour l'assister et l'autoriser,

Demandeurs, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12 ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1<sup>o</sup> M. Henri Poirier-Tessier, ancien marinier, demeurant à Saint-Clément-des-Lévées,

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Coquebert de Neuville, demeurant ville de Saumur, rue du Temple ;

2<sup>o</sup> M. François Champion, charbon, demeurant à Chenegutte-les-Tuffeaux,

Au nom et comme administrateur ad hoc du mineur Jules Poirier, issu du mariage du sieur Henri Poirier, sus-nommé, avec dame Célestine Tessier,

Ayant aussi pour avoué constitué M<sup>e</sup> Coquebert de Neuville ;

Il sera, le dimanche vingt-six juillet, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques, des immeubles ci-après désignés.

CHAPITRE I<sup>er</sup>.

Immeubles dépendant de la communauté Poirier-Fournioux.

§ 1<sup>er</sup>. Commune de Saint-Clément-des-Lévées.

1<sup>er</sup> Lot.

Un morceau de terre labourable, situé à la Gagnerie-Martelle, n° 102, section D du cadastre, contenant neuf ares cinquante centiares, joignant au nord le Vieil-Authion, au midi le chemin de Loussière à la Cognée, au levant Joseph Dabon et au couchant Rameau, exploité par Henri Levéque.

Mise à prix, quatre cents francs, ci..... 400

2<sup>o</sup> Lot.

Un morceau de terre labourable, situé au canton des

A reporter.... 400

Report.... 400

Boires-Courbes, n° 347, section D, contenant sept ares cinquante centiares, joignant au midi Brosselier, au nord le chemin de la Cognée, au levant Despeignes et au couchant M<sup>me</sup> veuve Despeignes-Poidor, exploité par M. Al-lard.

Mise à prix, trois cent cinquante francs, ci..... 350

3<sup>o</sup> Lot.

Un morceau de pré à première herbe, situé dans la Haute-Prairie-Démion, contenant vingt ares, n° 373, 377, section C, joignant au levant famille Choinière, au couchant héritiers Cheneveau, au midi la commune de Saint-Clément, au nord M<sup>me</sup> de Terrebasse, exploité par Armand Goislard.

Mise à prix, cinq cents francs, ci..... 500

4<sup>o</sup> Lot.

Un morceau de terre, situé à la Ligré, canton de Loussière, n° 234, section D, contenant douze ares quatre-vingt-cinq centiares, joignant au levant la dame Dufour-Laroche, au midi le chemin, au couchant Julien Gasseau, exploité par Henri Poirier père.

Mise à prix, six cent vingt-cinq francs, ci..... 625

§ II. Commune de Saint-Martin-de-la-Place.

5<sup>o</sup> Lot.

Un morceau de terre labourable en forme de hache, dit le Grand-Radouët, n° 194, section A, contenant trente-quatre ares soixante-quatre centiares, joignant au levant le chemin des Pâtures, fossé mitoyen entre, au couchant Eugène Martineau, au nord veuve Dellivet et autres, fossé mitoyen entre, et au midi M<sup>me</sup> de Terrebasse, exploité par Lhermiteau.

Mise à prix, quinze cents francs, ci..... 1.500

6<sup>o</sup> Lot.

Un morceau de terre labourable, situé dans la Pré-de-Boumois, n° 547, section C, contenant un hectare soixante-cinq ares, joignant au midi Joseph Piau-Dufour, au nord un fossé, au couchant Saumureau, au levant divers, exploité par Montaudo.

Mise à prix, cinq mille sept cents francs, ci..... 5.700

CHAPITRE II.

Rente et immeubles dépendant de la succession de la dame Poirier-Fournioux.

Article 1<sup>er</sup>. — Rente.

Une rente annuelle et perpétuelle de 4 fr. 50 en argent due par Maurice Canard, cerclier, et Juliana Canard, sa femme, demeurant à Saint-Clément-des-Lévées, suivant titre nouvel en date du neuf janvier mil huit cent soixante-trois, ladite rente garantie par une inscription prise en renouvellement au bureau des hypothèques de Saumur, le juin mil huit cent quatre-vingt-cinq, volume n° ..

Mise à prix, soixante-huit francs, ci..... 68

Article 2<sup>o</sup>. — Immeubles situés commune de Saint-Clément-des-Lévées.

1<sup>er</sup> Lot.

Une portion de terrain, située au canton de la Voie-Jolie, d'une contenance de cinq ares soixante-seize centiares, joignant au nord René Dufour-Batais, au midi et au levant famille Guillon, au couchant le chemin de la Voie-Jolie. Sur cette portion de terrain existent : 1<sup>o</sup> une maison comprenant trois chambres, dont deux à feu, l'autre froide, grenier au-dessus couvert en ardoises ; 2<sup>o</sup> et une vieille construction en colombage et terrasse, composée d'une seule chambre, grenier au-dessus couvert en bronde, le tout porté au plan cadastral de la commune de Saint-Clément-des-Lévées, sous les n° 670, 670, section D.

Mise à prix, mille francs, ci..... 1.000

A reporter.... 10.143

Report.... 10.143

2<sup>o</sup> Lot.

Un morceau de terre, planté de quelques cep de vigne et d'arbres fruitiers, situé au canton du Port-Poisson, numéros 610, 613, 614, section D, contenant quatre ares soixante-dix centiares, joignant au nord le lot ci-après, au levant Jean Dufour, au midi un chemin et au couchant le sentier de la Longue-Pièce.

Mise à prix, quatre cent cinquante francs, ci..... 450

3<sup>o</sup> Lot.

Un autre morceau de terre, planté aussi de quelques cep de vigne et d'arbres fruitiers, situé également au canton du Port-Poisson, numéros 610, 613, 614, section D, contenant cinq ares treize centiares, joignant au nord Dominique Diot, au levant Amand Meignan, au midi le deuxième lot ci-dessus et au couchant le sentier de la Longue-Pièce.

Mise à prix, quatre cent vingt-cinq francs, ci..... 425

4<sup>o</sup> Lot.

Un morceau de terre, labourable, aux Boires-Courbes, numéros 339, 340, 342, 343, section D, contenant cinquante-cinq ares, joignant au nord le chemin de la Cognée, au levant Michel Despeignes, au couchant Eugène Despeignes et au midi le septième lot ci-dessus, exploité par Armand Goislard.

Mise à prix, deux mille huit cent francs, ci..... 2.800

« Etant expliqué que, dans la contenance ci-dessus, huit ares 25 centiares appartiennent à la commune naaté Poirier-Fournioux. »

5<sup>o</sup> Lot.

Un autre morceau de terre, labourable, au même canton, numéro 343, section D, contenant treize ares cinquante-cinq centiares, joignant au levant et au couchant Dabon, au midi le chemin d'exploitation latéral au chemin de fer et au nord le sixième lot ci-dessus, exploité par Armand Goislard.

Mise à prix, six cents francs, ci..... 600

6<sup>o</sup> Lot.

Un morceau de pré à première herbe, situé dans la Haute-Prairie-Démion, numéro 286, section C, contenant quinze ares douze centiares, joignant au levant les héritiers de la veuve Jean Simeino, au couchant Simeino et au nord Poupard, exploité par Armand Goislard.

Mise à prix, quatre cents francs, ci..... 400

7<sup>o</sup> Lot.

Un autre morceau de pré à première herbe, situé dans la Haute-Prairie-Démion, numéro 614, section C, contenant onze ares, joignant au nord les héritiers Guillon, au levant Eugène Aury-Touchet, au midi Vincent Batais et au couchant Amand Meignan, exploité par Lhermiteau.

Mise à prix, deux cent vingt-cinq francs, ci..... 225

8<sup>o</sup> Lot.

Un autre morceau de pré à première herbe, situé dans la Haute-Prairie-Démion, numéro 611, section C, contenant trois ares soixante-douze centiares, joignant au nord Vincent Batais, au levant Amand Meignan, au midi le cours d'eau et au couchant Clément Corbineau - Despeignes, exploité par Lhermiteau.

Mise à prix, soixante-quinze francs, ci..... 75

9<sup>o</sup> Lot.

Un morceau de terre labourable, situé au Bois-Démion, numéro 116, section D, contenant neuf ares soixante centiares, joignant au levant et au midi Lebleu, au couchant et au nord héritiers Maudet, exploité par Armand Goislard.

Mise à prix, quatre cents francs, ci..... 400

A reporter.... 15.518

Report.... 15.518

CHAPITRE 3<sup>o</sup>.

Immeuble situé commune de Saint-Martin-de-la-Place, et dépendant de la succession de M. Poirier-Fournioux.

LOT UNIQUE.

Un morceau de terre labourable, situé au canton des Pâtures, numéro 91, section A, contenant trente et un ares soixante-quinze centiares, joignant au levant un chemin, au nord et au couchant Maurice Guillon-Verrye et au midi Vallée, exploité par Lhermiteau.

Mise à prix, douze cents francs, ci..... 1.200

Total des mises à prix ci-dessus : seize mille sept cent dix-huit francs, ci..... 16.718

S'adresser, pour tous renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente.

Dressé par l'avoué soussigné.

BEAUREPAIRE.

Etude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Avec faculté de division,

Dimanche 2 août 1885, à 1 h. 1/2, en l'étude de M<sup>e</sup> BRAC,

I. La Fabrique de Poterie

AUTRAN

Sise au Pont-Fouchar.

Cet établissement, en parfait état, solidement construit, comprend :

Maison d'habitation, four, grands ateliers à deux étages, belle cave voûtée dessous, vastes hangars et cour.

Il peut convenir à toute autre industrie.

Mise à prix de 25.000 fr.

Faculté de traiter avant l'adjudication et après la vente de la Fabrique.

II. — PETITE MAISON avec grand jardin, au même lieu.

III. — Et 33 ares de PRÉ, dans les Prés-Godet.

Facilités de paiement.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Avec jouissance de suite

En 2 lots, au gré des amateurs

La Propriété

DES TOURELLES

Sise à la Croix-Cassée, commune de Villebernier, à deux kilomètres de Saumur.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (517)

LE MONDE

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie et sur la Vie, capital 40 millions, réserves 37 millions.

ON DEMANDE des agents dans les chefs-lieux de canton. S'adresser à M. GUERRIER, 17, boulevard des Pommiers, Angers. (574)

A VENDRE

PETITE CALÈCHE

A un cheval

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un PONEY, avec ses harnais et une petite CHARRETTE ANGLAISE.

S'adresser à M. HOULARD, rue des Basses-Perrières, n° 7. (584)

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLE

M<sup>e</sup> de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13,

à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement

de tous les systèmes connus.

PRIX MODÉRÉS.

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7.

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 80 francs ; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

MANUFACTURE

DE

PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demandez les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

L'un des accordeurs de la maison est en ce moment à Saumur. S'adresser, à l'hôtel de Londres.

M. PERRAY

Organiste

Accordeur de PIANOS diplômé, fait toutes les réparations qui se rattachent à cette profession.

S'adresser chez M<sup>me</sup> GUILLEMET, lampiste, rue de la Tonnelle, 31.

M<sup>me</sup> veuve CHAUSSARD

ancienne coupeuse des Magasins de Printemps, à Saumur, a l'honneur d'informer les Dames de cette ville, qu'elle vient de s'établir, rue de Marché-Noir, n° 14, maison Bonnard.

Elle peut leur offrir les plus riches tissus, provenant des premières maisons de Paris, à des prix modérés et marqués en chiffres connus.

Pour répondre à la confiance des personnes qui voudront bien l'honneur de leur visite, elle apportera tout ses soins dans la confection des Costumes qui lui seront confiés.

M<sup>me</sup> CHAUSSARD demande des

ouvrières.

L'ÉTUDE de M<sup>e</sup> VINCENT, huissier à Saumur, est transférée rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 13.

Une Maison de Nouveautés de Saumur demande un garçon de magasin.

ON DEMANDE un homme non marié, sachant conduire un cheval et pouvant travailler au jardin.

S'adresser chez M. Louis Duran aîné, négociant à Varrains.

UN MÉNAGE demande à se placer le mari comme Jardinier et la femme comme femme de basse-cour.

Saumur, imp. P. GOBET.